

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Jeudi 9 juillet 2020

Relevé des délibérations

Question n° 1

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

1 « absent » (Aurélie COUSIN)

- approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Question n° 2

Acquisition de parcelles rue des Devants et incorporation au domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Jennifer TIXIER et Dominique LARDUINAT)

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées CB 386 et CB 387, situées rue des Devants, à l'euro symbolique ;
- approuve le classement d'une partie des parcelles CB 386 et CB 387 dans le domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Question n° 3

Cession d'une parcelle bâtie : « Champ Serrurier » Voie Communale du Pré Morin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve la cession de la parcelle cadastrée BI 8, située « Champ Serrurier », Voie Communale du Pré Morin, au prix de 22 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 4

Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrains et cheminements : Rue René Sadrin, rue Robert Lazurick « Cité Didier Gerbaud ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Etant précisé que Emmanuel RIOTTE ne prend pas part au vote.

- accepte la proposition de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal avant cession d'une partie de terrains et cheminements sis rue René Sadrin, rue Robert Lazurick « Cité Didier Gerbaud » ;

- approuve la cession d'une partie de terrains et cheminements à l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, à l'euro symbolique ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 5
Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- accepte de céder le lot ci-dessus cité, cadastré BK 681, lot issu de la parcelle cadastrée BK 633, à Monsieur Etienne DUCHENE, au prix de 35 € le m² ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 6
Cession de parcelles : Rue Saint Eloi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- accepte de céder les parcelles cadastrées BT 201 et BT 203, situées rue Saint Eloi, d'une superficie de 1 873 m², pour un prix de 19 000 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 7
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

1 « abstention » (Dominique LARDUINAT)

1 « contre » (Jennifer TIXIER)

- émet un avis favorable au projet de PLUi-H.
-

Question n° 8
Cession de parcelles : Avenue des Carmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- accepte de céder pour partie, les parcelles cadastrées BI 109, BI 150, BI 22, BI 116 et BI 119, pour une superficie totale d'environ 14 214 m², sises Avenue des Carmes, dans la Zone d'Aménagement Concertée des Carmes, au prix de 2 € le m², pour un montant d'environ 28 428 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 9
Election des délégués du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat d'Energie du Cher.

Question n°10

Election des délégués du Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois.
-

Question n° 11

Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges de Saint-Amand (SICGC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges de Saint-Amand.
-

Question n° 12

Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'eau potable de Saint-Amand/Orval (SIVU).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat Intercommunal d'eau potable de Saint-Amand – Orval.
-

Question n° 13

Election des délégués du Syndicat Mixte du Canal de Berry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat Mixte du Canal de Berry.
-

Question n° 14

Election des délégués du Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les délégués du Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents.
-

Question n° 15

Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Culturel de Rencontres de Noirlac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres du Conseil d'Administration du Centre Culturel de Rencontres de Noirlac.

Question n° 16

Election du membre titulaire du Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond (FJT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit le membre titulaire du Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 17

Election du membre titulaire du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite du Champ Nadot et du Conseil de la vie sociale du Centre de Cure médicale de la Croix Duchet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit le membre du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite du Champ Nadot ;
- élit le membre du Conseil de la vie sociale du Centre de Cure médicale de la Croix Duchet.

Question n° 18

Election du délégué titulaire à l'Assemblée Générale de France Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit le délégué titulaire à l'Assemblée Générale de France Loire.

Question n° 19

Election des membres du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Question n° 20

Election des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

Question n° 21

Election des membres siégeant à la Mission Locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres siégeant à la Mission Locale.

Question n° 22

Election d'un membre siégeant à la Société d'Économie Mixte TERRITORIA (SEM TERRITORIA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit le membre siégeant à la Société d'Économie Mixte TERRITORIA ;
- autorise ce membre à représenter la Collectivité à l'assemblée spéciale des collectivités et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- autorise ce membre à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale et/ou par le conseil d'administration ou son président.

Question n° 23

Indemnités du Maire, des Adjointes et d'un Conseiller Municipal délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- autorise Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} août 2020, à :
 - appliquer les taux proposés ci-dessus pour les indemnités du Maire, des Maires-Adjointes et du Conseiller Municipal délégué ;
 - majorer de 20% ces indemnités, selon les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes chefs-lieux d'arrondissement ;
 - appliquer la revalorisation automatique dans les mêmes conditions que pour les traitements de la fonction publique.

Question n° 24

Inscription au budget des crédits nécessaires pour l'engagement d'un collaborateur de Cabinet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires au recrutement d'un Collaborateur de Cabinet.

Question n° 25

Formation des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve le projet de règlement intérieur pour la formation des élus ;
- valide l'inscription au budget des crédits nécessaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 26

Virements de crédits exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte des virements de crédits sur dépenses imprévues.

Question n° 27

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs budgets Ville, camping et cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit Madame Jacqueline CHAMPION comme Présidente de la séance de vote des comptes administratifs.

Question n° 28

Comptes administratifs 2019 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et vote les comptes administratifs 2019 du budget principal Ville et des budgets annexes camping et cinéma.

Question n° 29

Comptes de gestion 2019 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve les comptes de gestion 2019 du budget principal Ville et des budgets annexes camping et cinéma.

Question n° 30

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 - Budget annexe camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- accepte d'affecter les résultats comme proposé et selon le calcul proposé.

Question n° 31

Constitution de provisions pour risques et charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la constitution des provisions comme présentées ;
- accepte d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » sur le budget principal de la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 32
Subventions 2020 aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- autorise l'attribution des subventions proposées ;
 - accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 33
Convention avec l'Association Le Relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 34
Mise en place de la gestion d'opérations par autorisation de programmes (AP) et de crédit de paiements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- autorise la mise en place de la gestion par autorisation de programmes (AP) et crédit de paiements (CP) pour les opérations présentées ;
 - autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget principal de la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
-

Question n° 35
Budgets primitifs 2020 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- adopte le budget primitif 2020 du budget principal Ville et des budgets annexes camping et cinéma.

Infos et débats

En préambule, Monsieur le Maire indique que tous les Conseils Municipaux seront filmés et diffusés sur le site Facebook de Berry FM et relayés sur le site Facebook de la Ville.

La séance du 2 juillet 2020 ayant été visualisée environ 2 500 fois, l'intérêt que portent les Saint-Amandois aux Conseils Municipaux n'est plus à démontrer.

Question n° 1

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

/

Question n° 2

Acquisition de parcelles rue des Devants et incorporation au domaine public.

Jennifer TIXIER s'interroge sur l'intérêt de construire des lotissements neufs alors même qu'il y a aujourd'hui des logements vides à Saint-Amand-Montrond.

Jacqueline CHAMPION répond qu'il s'agit d'un terrain aujourd'hui en friche. Cette acquisition va permettre la réalisation de six beaux lots et permettre un réaménagement de cette parcelle bien située.

Jennifer TIXIER répond qu'une friche peut servir à autre chose qu'à réaliser des constructions.

Emmanuel RIOTTE, Maire, fait remarquer qu'aujourd'hui il y a des logements vides mais que l'offre de terrains est faible pour les familles désireuses de construire.

Geoffroy CANTAT ajoute qu'il s'agit d'une opération privée et qu'on ne peut s'y opposer tant qu'elle respecte le cadre réglementaire.

Question n° 3

Cession d'une parcelle bâtie : « Champ Serrurier » Voie Communale du Pré Morin.

/

Question n° 4

Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrains et cheminements : Rue René Sadrin, rue Robert Lazurick « Cité Didier Gerbaud ».

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il y a une réhabilitation importante de la « Cité Didier Gerbaud ». Des balcons vont être ajoutés sur l'assise de la voie publique. De ce fait, il est logique que cela revienne à Val de Berry. De plus, actuellement cette partie de terrains est entretenue par la Ville et le sera donc ensuite par Val de Berry. Il indique qu'il ne participera pas au vote, étant Président de l'OPH.

Il rappelle ensuite l'historique du nom de cette Cité : Didier GERBAUD était un jeune homme de 17 ans fusillé par les Allemands le 8 juin 1944 avec 18 autres personnes. Il était engagé dans les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Cela a créé beaucoup d'émotion à Saint-Amand-Montrond durant de nombreuses années. La Cité porte son nom depuis les années 50.

Question n° 5
Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots ».

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il y avait 19 lots à vendre et qu'il n'en reste plus que 3. Cela démontre l'intérêt pour les terrains constructibles sur la commune.

Question n° 6
Cession de parcelles : Rue Saint Eloi.

/

Question n° 7
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que chaque commune de la Communauté de Communes est appelée à valider ce PLUi-H.

Dominique LARDUINAT constate qu'il y a des points positifs, par exemple ce qui a été dit sur l'importance de la gare Saint-Amand/Orval ; mais il n'y a pas que cela pour le groupe qu'il représente. Il évoque notamment le fait que cela soit géré par la Communauté de Communes dans laquelle les élus de la Ville ont une possibilité moindre d'intervenir et qu'il y a toujours le problème de la consommation d'espaces même si cela a été revu à la baisse. Pour ces raisons le groupe ne votera pas pour ce PLUi-H.

Jennifer TIXIER précise que garder des terrains agricoles dans une ville comme Saint-Amand-Montrond serait important et que consommer de l'espace pour faire encore des bâtis n'est absolument pas tenable au niveau écologique.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que l'objectif de ce PLUiH est justement de protéger les espaces agricoles.

Question n° 8
Cession de parcelles : Avenue des Carmes.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que 5 entreprises sont en attente d'installation dans cette zone.

Jennifer TIXIER demande si le Conseil Municipal aura un droit de regard sur l'activité des entreprises qui souhaitent s'installer à cet endroit. Elle estime que le fait de transférer ces terrains à la Communauté de Communes fait que les Saint-Amandois n'auront pas matière à réagir s'il y a un problème.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que l'économie est une compétence communautaire. Il indique que les entreprises qui s'installent sont des entreprises de Saint-Amand-Montrond ou des environs et sans risque chimique et qu'il pourra y avoir une discussion avec l'ensemble des élus sans problème.

Question n° 9
Election des délégués du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18).

/

Question n° 10
Election des délégués du Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois.

/

Question n° 11

Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges de Saint-Amand (SICGC).

/

Question n° 12

Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'eau potable de Saint-Amand – Orval (SIVU).

/

Question n° 13

Election des délégués du Syndicat Mixte du Canal de Berry.

/

Question n° 14

Election des délégués du Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

/

Question n° 15

Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Culturel de Rencontres de Noirlac

/

Question n° 16

Election du membre titulaire du Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond (FJT).

/

Question n° 17

Election du membre titulaire du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite du Champ Nadot et du Conseil de la vie sociale du Centre de Cure médicale de la Croix Duchet.

/

Question n° 18

Election du délégué titulaire à l'Assemblée Générale de France Loire.

/

Question n° 19

Election des membres du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

/

Question n° 20

Election des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

/

Question n° 21

Election des membres siégeant à la Mission Locale.

/

Question n° 22

Election d'un membre siégeant à la Société d'Économie Mixte TERRITORIA (SEM TERRITORIA).

/

Question n° 23

Indemnités du Maire, des Adjointes et d'un Conseiller Municipal délégué.

Dominique LARDUINAT indique que, comme en date du 23 mai 2020, son groupe ne votera pas pour, car il s'agit d'un mauvais signal envoyé. Sans remettre en cause le travail effectué, l'augmentation de 20% ne leur semble pas justifiée.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que les 20% ont toujours été institués au vu du fait que Saint-Amand-Montrond est une commune de près de 10 000 habitants et que le travail est par conséquent plus important que pour une commune de quelques milliers d'habitants.

Il indique également que les économies réalisées au vu du fait que la Ville soit descendue en dessous de la barre des 10 000 habitants est de 54 000 €/an.

Question n° 24

Inscription au budget des crédits nécessaires pour l'engagement d'un collaborateur de Cabinet.

/

Question n° 25

Formation des élus.

/

Question n° 26

Virements de crédits exercice 2019.

/

Question n° 27

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs budgets Ville, camping et cinéma.

/

Question n° 28

Comptes administratifs 2019 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

/

Question n° 29

Comptes de gestion 2019 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

/

Question n° 30

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget annexe camping.

/

Question n° 31

Constitution de provisions pour risques et charges.

Dominique LARDUINAT demande des précisions sur la question du contentieux et sur les créances irrécouvrables.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que le contentieux concerne un litige avec un agent, dont il n'est pas possible de dévoiler le nom, qui date de 2009 et qui va se terminer bientôt.

Jean-Claude LAUNAY explique que le terme de créances irrécouvrables désigne les créances dont le recouvrement est compromis malgré les procédures engagées par le comptable public. Donc une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune selon les informations transmises par le comptable public.

Question n° 32

Subventions 2020 aux associations.

Jennifer TIXIER indique que son groupe s'abstiendra car ils n'ont pas été concertés sur les modalités d'attribution de ces subventions.

Elle pense qu'il est important de répartir les sommes entre l'ensemble des associations.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que les subventions à l'attention de ces associations doivent faire l'objet d'un passage en Conseil Municipal car elles sont de plus de 23 000 €. Pour le comité des fêtes, la somme paraît logique puisque c'est le comité qui anime la ville tout au long de l'année. Pour le club de football, cela s'explique par le changement de Président et par le fait que des engagements forts soient proposés. De plus, la Ville a décidé d'encourager un club sportif tous les ans. Cette année c'est le football, ce sera un autre sport l'année prochaine.

La convention avec le Foyer des Jeunes Travailleurs est signée tous les ans.

Marie BLASQUEZ s'interroge également sur le choix de ces associations. Pourquoi l'ASSA a une somme aussi importante cette année par rapport aux années précédentes ?

Emmanuel RIOTTE, Maire, confirme les propos cités auparavant : les enjeux cette année pour ce club sont importants avec l'envie d'emmener les jeunes à un niveau plus élevé. Des rencontres seront faites régulièrement à raison d'une par trimestre avec ce club afin d'évaluer ce qui est fait.

Question n° 33
Convention avec l'Association Le Relais.

/

Question n° 34
Mise en place de la gestion d'opérations par autorisation de programmes (AP) et de crédit de paiements.

/

Question n° 35
Budgets primitifs 2020 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma.

Dominique LARDUINAT indique que le groupe qu'il représente n'est pas favorable aux orientations présentées. Il regrette la diminution du nombre de salariés pour entretenir et embellir la ville alors qu'une Maison de Services au Public mobilise plusieurs salariés pour une diminution des services rendus par l'État. Ils regrettent également une fiscalité élevée et une perte de 150 000 euros de la dotation pour le budget 2020. En ce qui concerne les investissements, les projets présentés, certes indispensables pour plusieurs d'entre eux sont, insuffisants pour rendre la ville attractive.

Pour rendre une ville attractive il estime que nous avons besoin de décisions allant vers le « mieux disant » pour la population. Cela passe par une fiscalité efficace, des bâtiments communaux rénovés et isolés, des services publics de hauts niveaux, des commerces de proximité renforcés et une politique culturelle étendue. Jennifer TIXIER tient à préciser par rapport aux investissements qu'il n'y a aucune ligne pour l'école de musique et elle se pose la question de ce qui va être fait.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'effectivement, c'était un sujet de campagne, et que cela va être étudié de près. Il indique également que l'équipe n'a que 4 mois pour réaliser les investissements et qu'il sera difficile de faire plus que ce qui est présenté pour cette année.

Jennifer TIXIER souhaite savoir si l'ensemble des conseillers seront concertés pour les prochains projets.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'effectivement le travail se fera à 29.

Marie BLASQUEZ demande où en est le projet de la Maison de Santé.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que cela est une compétence communautaire et que le sujet sera étudié dès l'installation du nouveau Conseil Communautaire et que là encore le travail se fera ensemble. Un comité de travail va être créé.

Fin de la séance à 20h25.